



Communiqué de presse

Le 02 mai 2017,

La Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture en Ile-de-France (FRMJC-IdF) demande sa mise en redressement judiciaire auprès du Tribunal de grande instance de Bobigny

La FRMJC-IdF s'est déclarée en cessation de paiement le 27 avril auprès du greffe du Tribunal de grande instance de Bobigny avec **une demande d'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire**, dont l'audience se tiendra le 18 mai prochain.

Affiliée à la Confédération des MJC de France, **la FRMJC-IdF compte 173 collaborateurs et regroupe près de 85 associations d'éducation populaire et 6 équipements totalisant plus de 63 500 adhérents, 4 000 bénévoles et 1 520 élus associatifs.**

Agréé jeunesse et éducation populaire et fréquenté par un demi-million de personnes en Ile-de-France, le réseau des MJC conduit **une action éducative, sociale et culturelle co-construite entre citoyen-ne-s, bénévoles et professionnel-le-s et représentant-e-s des collectivités.** Les MJC, les collectivités et la FRMJC-IdF partagent dans leurs partenariats la volonté de favoriser l'autonomie et l'épanouissement des personnes, de permettre à tous d'accéder à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'**une société du vivre ensemble plus solidaire.**

La Fédération prendra les décisions économiques qui s'imposent afin de maintenir son activité et rendre ses actions éducatives pérennes. Un processus de travail est mis en place pour **préserver son rôle d'acteur éducatif et pour construire son nouveau modèle socio-économique.** Il s'appuiera sur trois rendez-vous entre mai et octobre 2017 :

- **une Assemblée générale le 10 juin**, dont l'après-midi sera consacrée à bâtir des hypothèses en partant d'une stratégie de moyens basée sur les richesses humaines au cœur du projet, les leviers financiers, les partenaires et les alliances,
- **un séminaire du réseau le 1er juillet** qui devra bâtir des scénarii de redressement à partir des travaux de l'AG qui entre temps auront fait l'objet approfondissement et d'un chiffrage,
- **une Assemblée générale ordinaire** à la fin du mois de septembre, largement ouverte à tous, qui délibérera et choisira entre les différents scénarii, celui qui sera présenté au juge pour le redressement de la FRMJC-IdF.

Confiante dans ses savoir-faire, riche de 48 années de pratique d'éducation populaire, fière de ses 51 partenariats avec les collectivités, la FRMJC-IdF appelle adhérents, usagers, élus, bénévoles, partenaires, artistes et volontaires à la soutenir dans cette démarche pour que vive, s'invente et s'écrive une nouvelle histoire des MJC en Ile-de-France.